Récépissé de remise du dossier de demande d'une aide municipale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (V.A.E.)
Année 2024 : une seule aide municipale 100 € par foyer et par année

Madame / Monsieur (demande faite uniquement par une personne majeure) :

Domicile :

Coordonnées (téléphone & courriel) :

Propriétaire d'un vélo électrique répondant aux caractéristiques suivantes :

- **Neuf (hors V.T.T.)**
- **N'utilisant pas de batterie au plomb**
- **Disposant d'un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R311-1 du code de la route**

atteste avoir remis ce jour à la commune de Pont-de-Beauvoisin Isère les éléments du dossier permettant d'obtenir une aide financière de 100 € pour l'acquisition d'un V.A.E., à savoir :

☐ **Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.**
☐ **Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (résidence principale uniquement)**
☐ **Photocopie du dernier avis d'imposition. Attention : pour être éligible, le revenu fiscal du demandeur ne doit pas être supérieur à 30000 € pour l'année n-1.**
☐ **Photocopie de la facture acquittée d'achat du vélo à assistance électrique, achat effectué exclusivement dans un magasin implanté dans une commune de la C.C. des Vals du Dauphiné ou de la C.C. Val Guiers. Facture d'achat impérativement établie en 2022.**
☐ **RIB**

En acceptant l'aide financière de la commune, je m'engage à ne pas céder ce vélo à assistance électrique dans l'année suivant son acquisition.

Fait à Pont-de-Beauvoisin le :

Signature du demandeur :

Date de la réception du dossier complet en mairie :

Eric PHILIPPE
Maire-adjoint de Pont-de-Beauvoisin

Cette demande sera examinée par une commission d'attribution constituée d'élus municipaux qui sont membres de la commission municipale « sécurité & mobilités ».

☐ ***Oui, je donne mon accord pour que les informations personnelles collectées dans ce questionnaire (copie du titre d'identité, des conditions de ressources, du justificatif de domicile, de la facture d'achat et du RIB) soient utilisées uniquement par la commune de Pont-de-Beauvoisin pour mettre en place des actions les plus adaptées pour répondre aux besoins exprimés à travers ce document à savoir :***

Obtention d'une aide municipale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

La commune s'engage à les exploiter conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et notamment à ne pas les conserver au-delà des strictes nécessités liées à la finalité décrite ci-dessus. Par ailleurs, ces données ne feront l'objet d'aucune utilisation ou communication à des fins commerciales.
Dans le respect de la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'un droit à l'oubli concernant les informations personnelles collectées vous concernant.
Vous pouvez exercer vos droits en adressant votre demande à : rgpd@valsdudauphine.fr